Journée régionale Dispositif d'évaluation des ESSMS



...

1

Les fondements de l'évaluation



Ce qu'est l'évaluation des ESSMS

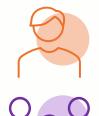
L'évaluation de la qualité en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- est prévue par l'article L312-8 du CASF
- a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées par les ESSMS aux personnes accompagnées
- vise l'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L312-1 du CASF, sauf dérogations prévues par le même code
- est réalisée tous les 5 ans par un tiers extérieur indépendant de l'ESSMS



Ce qu'est l'évaluation des ESSMS

Finalité : apporter une réponse pertinente et adaptée aux attentes



 Des personnes accompagnées : connaissance du niveau de qualité d'un ESSMS



 Des professionnels : outil de management interne et amélioration des pratiques



- Des autorités :

outil du dialogue régulier entre la structure et l'autorité, et lors du renouvellement des autorisations d'activité



Les orientations stratégiques

Les enjeux de la démarche d'évaluation

Permettre à la personne d'être actrice de son parcours

Renforcer la dynamique qualité dans les ESSMS

Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels

Les orientations stratégiques

Les valeurs portées par le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation, centré sur la personne, est construit autour de 4 valeurs prioritaires :



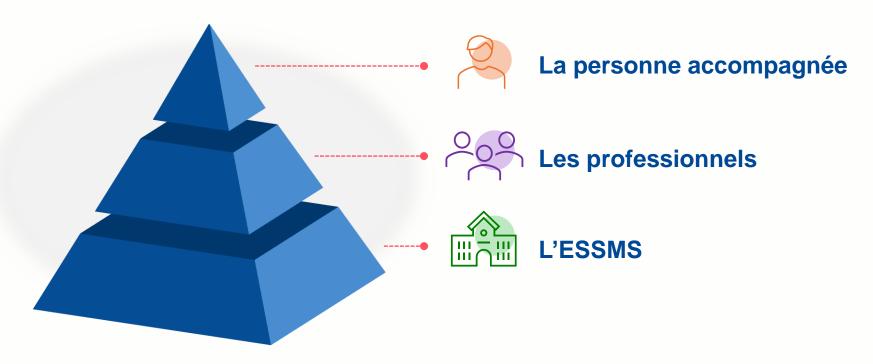
Le respect des droits fondamentaux



La réflexion éthique des professionnels

Les orientations stratégiques

Démarche d'évaluation à 3 niveaux





Les dispositifs complémentaires

Qui ne relèvent pas de la HAS

Les missions d'inspection - contrôle

- Visent à veiller au bon fonctionnement des ESSMS, en termes d'effectifs, de qualification du personnel, etc. et à repérer et prévenir les risques de maltraitance
- Relèvent des autorités de tarification et de contrôle
- Sont programmées ou non programmées

Les contrôles de conformité aux normes

- Sont ajustés aux activités de l'ESSMS
 Exemples : visite de la commission de sécurité pour des ERP, contrôle de l'hygiène (norme HACCP), conformité des locaux avant ouverture, etc.
- Relèvent de différents organismes ou autorités.



2

Les outils pour l'évaluation



La structure



3 Chapitres

9 Thématiques **42**Objectify

157 Critères

3 chapitres









3 9 42 157
Chapitres Thématiques Objectifs Critères

9 thématiques

- Bientraitance et éthique
- Droits de la personne accompagnée
- Expression et participation de la personne accompagnée
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement
 - Accompagnement à l'autonomie
 - Accompagnement à la santé

Communes aux 3 chapitres

- Chap. 1 (La personne)
- Chap. 2 (Les professionnels)
- Chap. 3 (L'ESSMS)

Continuité et fluidité des parcours

- Commune aux 2 chapitres
- Chap. 1 (La personne)
- Chap. 2 (Les professionnels)

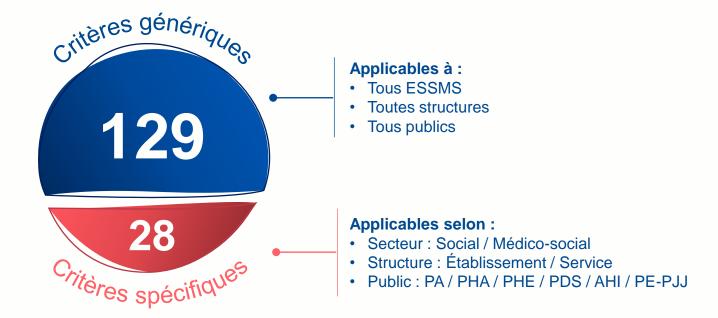
- Politique ressources humaines
- Démarche qualité et gestion des risques

Spécifiques au chapitre 3 (L'ESSMS)



3 9 42
Chapitres Thématiques Objectifs

157 critères



157

Critères

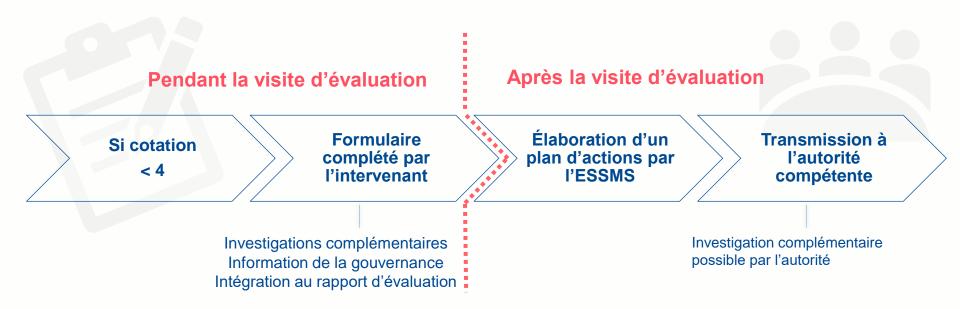
3 9 42 157 Chapitres Thématiques Objectifs Critères

157 critères





Les critères impératifs

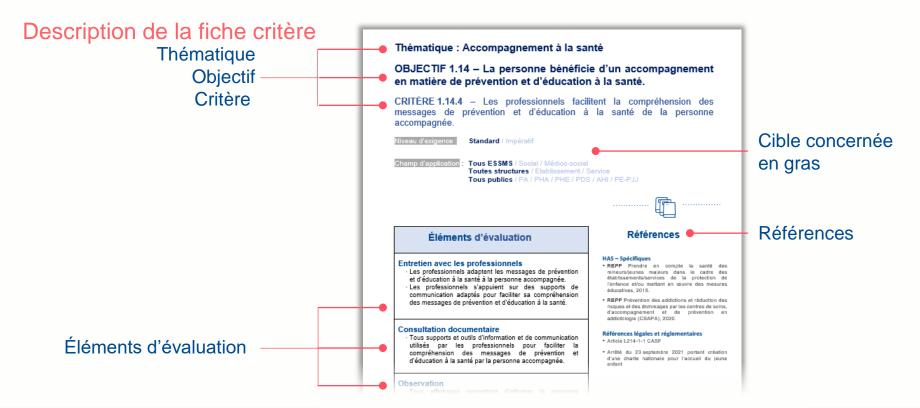


Point d'attention : la cotation NC n'est pas applicable (sauf critère 3.6.2).

Fiche pratique N° 8



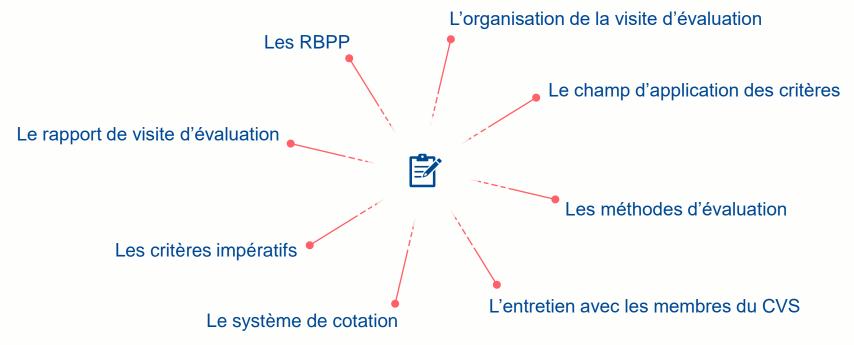
Le manuel d'évaluation





Le manuel d'évaluation

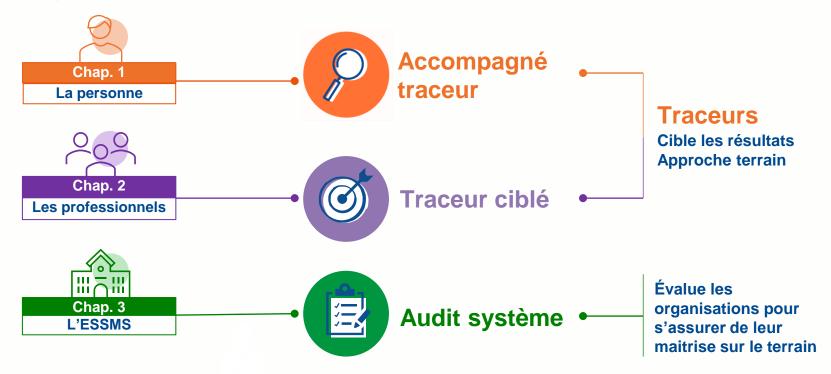
Fiches pratiques : sujets développés





Les méthodes d'évaluation

Un chapitre = une méthode

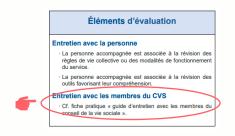




Entretien avec les membres du CVS

Pour les ESSMS soumis à l'obligation de création d'un CVS

··· • 10 critères investigués
Chapitres 1 et 3



Guide d'entretien
Fiche pratique n°6



L'entretien vise à apprécier l'implication du CVS dans :

- Le développement de la qualité de l'accompagnement des personnes
- La promotion de l'expression et la dynamique de participation des personnes accompagnées
- Les évolutions du fonctionnement et de l'organisation de l'ESSMS
- La bonne circulation des informations



Les méthodes d'évaluation

Les moyens utilisés



Entretiens

- Personne accompagnée
- Professionnels
- Gouvernance
- Membres du CVS



Observations

 Structure, organisation, fonctionnement, affichages...



Consultation documentaire

 Dossier type, procédures, comptes-rendus...



Le système de cotation

Les 5 niveaux de cotation

Chaque élément d'évaluation d'un critère fait l'objet d'une cotation à partir des réponses apportées.

5 niveaux de cotation sont possibles : 1 étant le niveau le plus faible et * le plus élevé.

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
*	Le niveau atteint est optimisé



Le système de cotation

Cas particuliers

Cotation	Légende
NC	L'ESSMS est non-concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'intervenant

:

L'élément d'évaluation ne s'applique pas à la situation :

- Cotation « non concerné » : NC
- Justification du choix
- > Non applicable pour les critères impératifs (sauf critère 3.6.2).

La réponse apportée par la personne accompagnée ne permet pas la cotation de l'élément d'évaluation :

- Cotation « Réponse Inadaptée » : RI
- Cotation neutralisée sans impact sur le résultat
- > Applicable uniquement dans le cadre de l'entretien avec la personne accompagnée du chap. 1



...

3

La procédure d'évaluation



Le rythme et le calendrier de l'évaluation

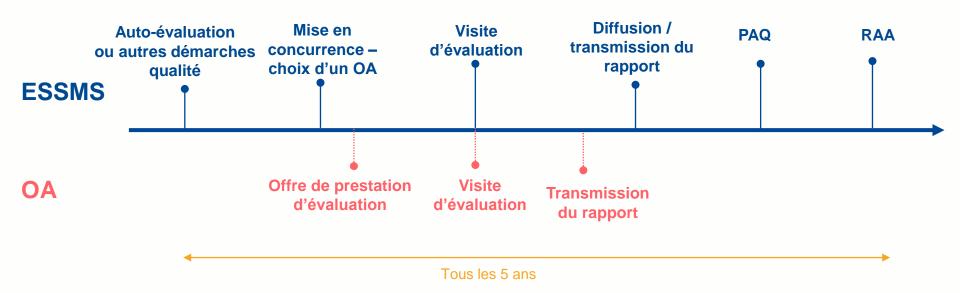
Décret du 26/04/2022 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS

- Une évaluation tous les 5 ans
- Une programmation pluriannuelle arrêtée par les autorités de tarification et de contrôle
- Le 1er cycle d'évaluation :





Démarche d'amélioration continue de la qualité





L'auto-évaluation par les ESSMS

Une démarche volontaire

Chaque ESSMS est encouragé à réaliser une auto-évaluation.



- Impulser une démarche collective et participative
- Engager une dynamique d'amélioration continue de la qualité
- S'approprier les exigences attendues
- Définir des actions d'amélioration de la qualité des accompagnements



L'auto-évaluation par les ESSMS

Lien auto-évaluation / visite d'évaluation

Une démarche volontaire à la main de l'ESSMS, qu'il pourra valoriser lors de la visite d'évaluation, via :

- Les actions d'amélioration mises en œuvre après auto-évaluation,
- Et toutes autres actions spécifiques engagées en lien avec l'activité de la structure et le public accueilli.

Objectif 3.10 – L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques

- Critère 3.10.1 L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.
- Critère 3.10.2 L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.

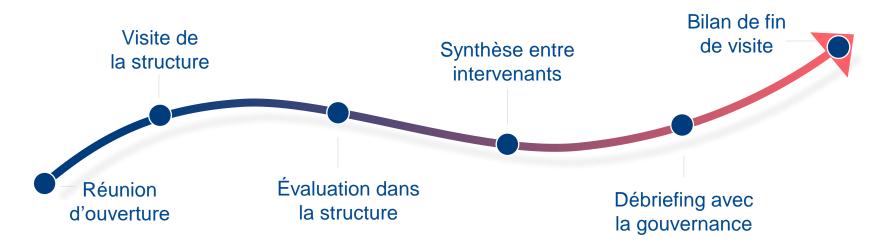
Toutes ces actions sont complémentaires et visent à élever le niveau de qualité.



La visite d'évaluation

Les étapes clés

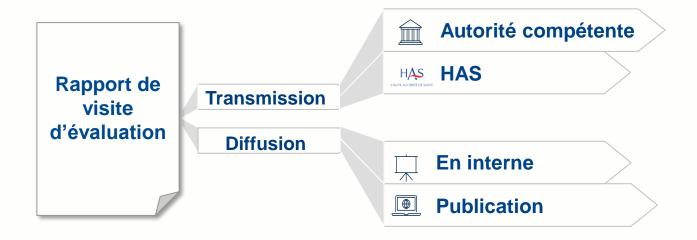
- Le planning détaillé du déroulé de la visite d'évaluation (séquences et durée) est défini conjointement par l'organisme et l'ESSMS.
- 6 grandes étapes sont identifiées :





Le rapport de visite d'évaluation

Publication et diffusion du rapport d'évaluation





Le rapport d'activité annuel

Suivi du plan d'actions issu des résultats de l'évaluation (article D312-203 du CASF)

Valorisation des actions engagées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité

Envoi annuel à votre (vos) autorité(s) de tarification et de contrôle



...

4

Points d'attention sur les exigences du cahier des charges HAS



Les exigences du cahier des charges

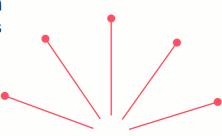
Un niveau d'activité

des organismes

La professionnalisation

des organismes et de leurs intervenants

Une intervention indépendante des organismes



L'engagement des organismes

à réaliser les évaluations sur la base des outils et méthodes HAS

Des contrôles renforcés

de l'activité des organismes



Liste des organismes évaluateurs

- Inscription sur la liste des organismes autorisés après dépôt par l'organisme sur la plateforme Synaé :
 - du courrier de recevabilité ;
 - de l'attestation d'accréditation
- Publication de la liste des organismes autorisés à procéder aux évaluations en ESSMS sur le site internet HAS et la plateforme Synaé.
- Mise à jour quotidienne de la liste par ajouts ou retraits d'organismes



Quelques liens utiles

- Foire aux questions
- Référentiel d'évaluation de la qualité ESSMS
- Manuel d'évaluation de la qualité ESSMS
- Procédure d'évaluation des ESSMS
- SYNAE Guide d'utilisation
- Cahier des charges accréditation
- <u>Liste des organismes autorisés pour l'évaluation des ESSMS</u>

Pour nous contacter: contact.evaluation-sms@has-sante.fr



Retrouvez nos travaux sur

www.has-sante.fr









